

Compte rendu succinct de la réunion du conseil portuaire du 1/12/2022

Participants : Marc CHAIGNE (1^{er} adjoint), Guylène BOYER (secrétariat technique), Florentin MOTTE (Professionnel), Daniel GERVIER (CLUPP), Alain CHAIGNE (CLUPP), Guy ANDRAULT (CLUPP), Mme Laure TRICHARD (conseillère municipale), M. X ?, David Y ? (employé municipal), Pascal POTIER.

La réunion s'est tenu salle du conseil de la mairie de Rivedoux à partir de 10h30.

Ordre du jour :

- Point sur la saison
- Tarifs 2023
- Balisages
- Zone de mouillage le Platin de Rivedoux
- Requalification du port
- Questions diverses

1. Point sur la saison

Dans l'ensemble, la saison a été plutôt bonne, sans évènement majeur. Seule l'augmentation du coût des carburants a amené un certain nombre de désistements de personnes qui avaient réservé une place sur filière.

Du côté du parking à bateau de la côte sud, le nouvel aménagement a été apprécié et le plein fait. A la demande de la mairie, les bateaux doivent être enlevés pour l'hiver pour permettre le fauchage. A la date de la réunion, seuls deux ou trois bateaux sont encore en place.

Il était prévu que les filières soient enlevées à la fin septembre. Pour le moment, la société responsable ne l'a pas fait malgré plusieurs rendez-vous pris. Elles doivent impérativement être enlevées pour vérifier leur état et éviter que des grappes de moules s'y accrochent, les alourdissent et les détériorent.

2. Tarifs 2023

Pour Marc Chaigne, les tarifs n'ont pas beaucoup évolué ces dernières années. Par rapport aux autres ports de la région, les tarifs sont jugés faibles. En conséquence, ceux-ci seront relevés en 2023 du taux de l'inflation enregistrée en 2022, estimée à 7%. Par exemple :

- sur corps mort dans le port : 208€ si <6m, 280€ si < 7m.
- Le long de la jetée : 279€ si <6m, 372€ si <7m

La longueur maximale est fixée à 7,5m (longueur déclarée du bateau)

Le tarif d'un grutage unitaire est porté à 93€, et 1050€ pour des grutages multiples

Les participants membres du CLUPP font remarquer que par rapport à la plupart des ports de la région, les prestations offertes à Rivedoux sont très faibles (pas de bureau du port, pas de toilettes par exemple).

Les tarifs sur filières seront moins relevés dans la mesure où ils sont jugés déjà assez élevés, le manque de remplissage pouvant être lié à cet aspect (277€ pour une longueur < 6m ; 470,8€ au-dessus avec 7m maxi).

Des tarifs à la journée, à la semaine, au mois vont être proposés pour permettre un meilleur remplissage tant au port que sur filières ou sur le parking côte sud.

Dans le port (sans vie à bord) le tarif à la journée serait le même que celui pour la place visiteur (8€ à la journée, 53€ à la semaine, 120€ pour un mois ; au-delà retour au tarif annuel).

Pour le parking plage sud : 30€ par semaine, 150€ pour le forfait annuel.

3. Balisages

La question porte principalement sur le balisage des parcs ostréicoles. Certaines balises sont penchées ou ont disparu. La remise en état est normalement du ressort du syndicat ostréicole. Mais, malgré les demandes, celui-ci ne semble pas réagir.

La mairie a contacté la DDTM (Monsieur « BLENY ? » responsable pour la zone concernant Rivedoux), et demande qu'un devis de remise à hauteur lui soit transmis pour le présenter au syndicat ostréicole.

Monsieur CHAIGNE signale par ailleurs que le parc ostréicole va être à nouveau réduit à Rivedoux et sera donc délimité en accord avec la DDTM.

4. Zone de mouillage le Platin de Rivedoux

Monsieur CHAIGNE a remercié l'APPRP et Monsieur VEZIN en particulier de lui avoir transmis l'arrêté qui fixe les conditions de mouillage dans cette zone du platin et en particulier dans un rayon d'un demi mille autour du phare de Rivedoux. Il rappelle qu'il s'agit d'une possibilité de mouillage forain (et donc de courte durée) analogue à celle qui existe aussi sur la côte sud et globalement partout dans la zone des 300m, mais spécifique du fait de l'interdiction de mouillage à l'aide d'ancre ou grappin.

Il a été signalé que des lettres recommandées ont été adressées à des propriétaires de bateaux amarrés à des corps morts sauvages dans la zone de la Couarde et du Martrais, demandant que ceux-ci soient retirés.

Dans la mesure où le port de Rivedoux est un port communal, les arrêtés préfectoraux ne sont apparemment pas transmis à la mairie d'où la non connaissance de ceux-ci.

5. Requalification du port

Suite à transmission des dossiers (loi sur l'eau, Natura 2000 et étude au cas par cas) par OTEIS, des remarques ont été faites par la DREAL pour mise en cohérence des différents dossiers (certains chiffres portés dans les dossiers n'étaient pas cohérents entre eux). Les dossiers mis à jour n'ont

donc finalement été transmis définitivement qu'à la fin du mois de novembre. La réponse définitive de la DREAL n'est donc maintenant attendue que fin janvier pour savoir si une évaluation environnementale doit être effectuée (étude d'impact).

La présentation en commission des sites ne devrait pas pouvoir intervenir avant 6 à 8 mois ensuite. En cas de réponse favorable, les travaux ne pourraient donc pas intervenir avant novembre ou décembre 2023, et plus vraisemblablement pas avant le début 2024.

6. Questions diverses.

La pente des cales de mise à l'eau (Porsain et celle située au niveau du parking derrière la coopérative maritime) et l'érosion du sol dans leur partie basse ont été évoquées pour demander l'amélioration de ces cales. En ce qui concerne la cale Porsain, les travaux seront à considérer en même temps que la réalisation des travaux de rehaussement de la digue. Des clapets fonctionnels doivent également être mis ou remis en place sur les bouches des buses des exploitations ostréicoles qui avaient été à l'origine d'une grande part des submersions lors la tempête Xynthia sur Rivedoux.

La prise d'eau située au droit de la cale Porsain est également considérée comme dangereuse pour les embarcations et il a été demandé s'il serait possible au minimum de la signaler.

Le rédacteur : P.POTIER